

Passez plus vite le permis

Aujourd'hui, il faut attendre entre 6 à 8 mois pour passer son permis de conduire. C'est beaucoup trop long.

Ce qui va changer :

- Le candidat pourra débiter ses leçons de conduite sans attendre l'enregistrement du dossier d'inscription en préfecture.
- Le délai réglementaire d'un mois entre l'enregistrement du dossier du candidat et la présentation à l'épreuve de code sera supprimé.
- Les auto-écoles pourront présenter des candidats sur un centre d'examen autre que celui situé dans leur département d'implantation.

Essayez la conduite accompagnée

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), autorisé à partir de 16 ans, est reconnu comme la meilleure formation à la conduite. Il réduit le risque d'accident chez les conducteurs novices, et enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen (69% contre 49%). L'idée est donc de promouvoir cette formule même chez les plus de 18 ans où elle est rarement utilisée.

Ce qui devrait changer

- **Spécifiquement pour les plus de 18 ans.** Dès lors que le candidat âgé d'au moins 18 ans a réalisé les 20 heures de conduite obligatoires en école, la durée minimum de la conduite accompagnée sera de trois mois (au lieu d'un an) et le kilométrage minimal à effectuer de 1 000 km (au lieu de 3 000 km). La conduite accompagnée sera autorisée à tout moment de la formation (y compris après un échec à l'examen), dès lors que les 20 heures obligatoires de conduite en école ont été effectuées. Aujourd'hui, après un échec à l'examen, les candidats doivent reprendre des leçons de conduite pour parfaire leur formation et se maintenir à niveau, souvent longtemps en raison des délais de présentation à l'examen, ce qui induit un surcoût de formation d'environ 500 €.
- **Mesures communes.** La condition d'âge minimal de 28 ans pour être accompagnateur sera remplacée par l'obligation de détenir son permis B depuis au moins 5 ans. Des réseaux d'accompagnateurs hors cadre familial (associations de jeunes retraités, automobiles club, ...) seront promus. La préparation des accompagnateurs sera renforcée : remise d'un guide de l'accompagnateur, association aux dernières leçons de conduite avant la phase de conduite accompagnée, échanges en groupes lors des 2 rendez-vous pédagogiques.

Un permis plus accessible...

Un candidat doit déboursier environ 1 200 € pour préparer son permis auxquels il faut rajouter 500 à 800 € pour le repasser en cas d'échec. Tous les jeunes (et leurs familles) n'ont pas les moyens de faire face à cette dépense. C'est pourquoi des aides vont rendre le permis plus accessible financièrement.

- **Prêt à taux zéro.**

Actuellement, le prêt « permis à un euro par jour » bénéficie davantage aux jeunes (16 à 25 ans) dont l'entourage familial peut se porter caution auprès des banques. Pour rendre ce prêt accessible à tous les jeunes, le cautionnement pourra être assuré par l'Etat (Fonds de cohésion sociale) pour les jeunes exclus du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi.

Renseignements sur le site : www.permisauneuroparjour.fr

- **Aider les demandeurs d'emploi qui ont besoin du permis pour accéder à un emploi.** Contact : Pôle Emploi.

- **Aider les allocataires du revenu de solidarité active (RSA)** qui ont besoin du permis pour accéder à un emploi. Contact : référent RSA.

- **Permettre aux jeunes en apprentissage de préparer l'épreuve de conduite en entreprise.**

Un permis plus sûr

Les jeunes conducteurs sont les premières victimes de la route : en 2007, les 18-25 ans représentent 9% de la population mais près de 21% des tués sur la route. Les pouvoirs publics ont fixé l'objectif de diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes d'ici 2012. La réforme du permis est l'un des outils pour y parvenir.

Epreuve du code : questions revues

Lors du second semestre 2009, il sera procédé à la révision générale des questions de code, tant sur les thématiques que sur les aspects pédagogiques. Dans un délai de 2 ans, le passage de l'épreuve se fera sur un ordinateur individuel au lieu du système de diaporama avec boîtier individuel.

Epreuve de conduite : évaluation des compétences et du comportement.

Actuellement, l'évaluation du candidat à l'épreuve de conduite repose essentiellement sur le relevé des erreurs commises, dont certaines sont éliminatoires. Cette procédure peut amener l'inspecteur à recalculer un candidat bien qu'il ait constaté que ce dernier a atteint le niveau requis pour conduire dans de bonnes conditions de sécurité. Ce qui est dommage. D'ici 2010, une nouvelle grille d'évaluation devrait être mise en place, prenant davantage en compte les aspects comportementaux du candidat (attention et respect portés aux autres usagers de la voie publique, application du principe de prudence) ainsi que de nouveaux savoir-faire (conduite économique et respectueuse de l'environnement). Un véritable bilan de compétences et de comportement sera donc établi.

Q/R je voudrais savoir si j'ai le droit de bénéficier d'un prêt quelconque, pour l'achat d'un véhicule, sachant qu'actuellement je suis sans emploi.

Une banque vous accordera difficilement un prêt personnel si vous n'avez pas de revenus, à moins de bénéficier d'une bonne caution. Faites toutefois le point avec la

vôtre. Certains organismes de crédit à la consommation prêtent un peu plus facilement de l'argent, mais il faut faire attention aux taux d'intérêt souvent importants,. Réfléchissez-bien avant de vous engager. Contactez en Périgord Noir lors de leurs permanences les représentants de l'ADIE et du micro crédit social car ils proposent sous conditions des prêts pour cofinancer son permis !